

POUR
EN
SAVOIR
PLUS



www.storengy.com

**LE STOCKAGE SOUTERRAIN
DE GOURNAY-SUR-ARONDE**

Hameau Saint-Maur
60940 Gournay-sur-Aronde
Tél. 03 44 42 70 16

LA MAIRIE DE GOURNAY-SUR-ARONDE

Place du jeu de Paume
60190 Gournay-sur-Aronde
Tél. 03 44 42 22 67

LA MAIRIE DE RESSONS-SUR-MATZ

1 place Verdun
60490 Ressons-sur-Matz
Tél. 03 44 42 51 18

LA SOUS-PRÉFECTURE DE COMPIÈGNE

21 rue Eugène Jacquet, BP 49
60321 Compiègne cedex
Tél. 03 44 06 12 60

LA PRÉFECTURE DE L'OISE

2 avenue de l'Europe
60000 Beauvais
Tél. 03 44 06 12 34

**LA DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

(DREAL) Hauts-de-France
Unité Départementale de l'Oise
Z.A. de la Vatine, 283 rue de Clermont
60000 Beauvais
Tél. 03 44 10 54 00

storengy-communication-externe@storengy.com

Cette brochure a été élaborée conjointement par Storengy, les services de la préfecture de l'Oise et la DREAL Hauts-de-France. Les informations de cette brochure sont fournies par le chef de site du stockage souterrain de Gournay-sur-Aronde.

Storengy France – Société Anonyme au capital de 344 941 670,03 euros – RCS : 487 650 632 Nanterre
Siège social : 12 rue Raoul Nordling, CS 70001 – 92274 Bois-Colombes cedex.
Le présent document a été réalisé par un imprimeur éco-responsable sur du papier d'origine certifiée.
Conception/Réalisation : **purp**lepop – mars 2019.

GUIDE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION
RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

EN CAS D'ALERTE, J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES



**SITE DE STOCKAGE SOUTERRAIN
GOURNAY-SUR-ARONDE**

À CONSERVER



PRÉFET DE L'OISE

storengy

Une société de **ENGIE**

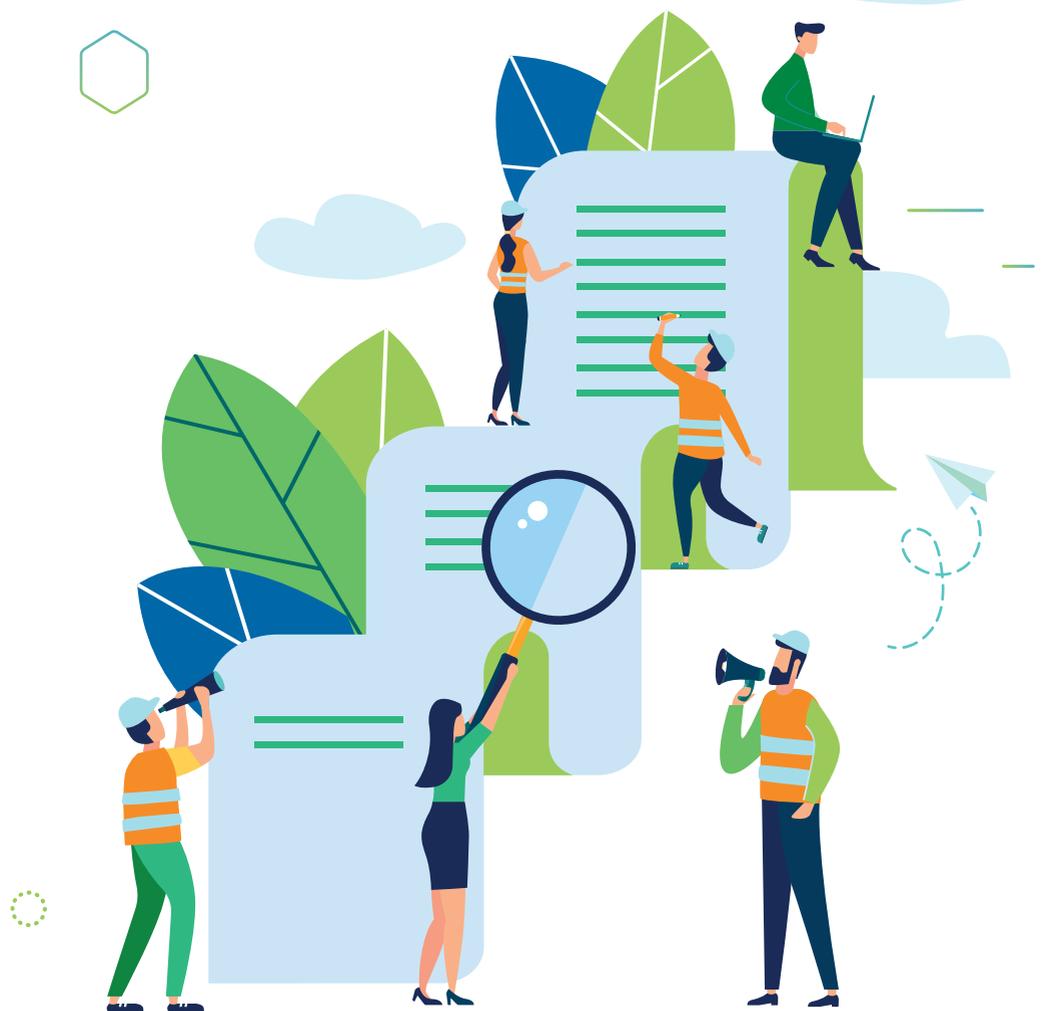


POURQUOI VOUS ENVOIE-T-ON CETTE BROCHURE ?

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire pour les établissements classés Seveso.

Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS, C'EST QUOI ?



QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités

impliquées, l'accident prendra la forme d'un incendie ou d'une explosion. Ses conséquences pourront affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ SEVESO ?

C'est un établissement dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur. On le dit « Seveso » parce qu'il est concerné par la directive du même nom, qui demande aux États européens et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités indus-

trielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir et y faire face en cas d'accident. À l'origine, Seveso, est le nom d'une ville italienne ayant connu, en 1976, un accident industriel de grande ampleur.

LA MAÎTRISE DES RISQUES MAJEURS S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE AXES

- 01 -

LA RÉDUCTION
des risques à la source

- 03 -

L'ORGANISATION
des secours

- 02 -

LA MAÎTRISE
de l'urbanisation

- 04 -

L'INFORMATION
préventive des populations

À QUOI SERT L'ÉTUDE DE DANGERS ?

L'étude de dangers, base de la démarche sécurité, est réalisée par l'industriel sous contrôle de l'inspection des installations classées. Elle s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux possibles, de

l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'apparition, de leur cinétique ainsi que des mesures de prévention mises en place et des moyens de secours prévus.

TOUT SAVOIR SUR LE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL



QU'EST-CE QUE LE GAZ NATUREL ?

Le gaz naturel est un gaz présent dans de vastes gisements répartis à travers le monde. Il est constitué essentiellement de méthane. Il est plus léger que l'air, peu polluant et non toxique. Il est inflammable en présence d'air et d'une source de chaleur. C'est la raison pour laquelle il est utilisé comme combustible.

QU'EST-CE QU'UN STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL EN NAPPE AQUIFÈRE ?

Un stockage souterrain en nappe aquifère est une structure géologique naturelle composée, à l'image d'un gisement de gaz, d'une couche de roche poreuse et perméable, surmontée d'une couche imperméable dont la forme permet de conserver le gaz injecté en toute sécurité. Pour exploiter le

stockage de gaz, des installations industrielles de surface sont nécessaires. Elles permettent, d'une part, de remplir le stockage avec du gaz et, d'autre part, de soutirer le gaz stocké pour l'envoyer sur le réseau de transport.

Le stockage souterrain est relié au réseau de transport de gaz par différents gazoducs.

POURQUOI STOCKER DU GAZ NATUREL ?

Le stockage de gaz naturel permet de mettre du gaz en réserve l'été, période de faible consommation, pour pouvoir en disposer lors des

fortes demandes en hiver et assurer ainsi une alimentation permanente des consommateurs sans risque de rupture d'approvisionnement.

SITE DE STOCKAGE SOUTERRAIN GOURNAY-SUR-ARONDE

Mis en service en 1976 - Effectif moyen : 50 personnes

RÉGLEMENTATION DU SITE

Le site de Gournay-sur-Aronde est classé Seveso. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 08 juillet 2014 régit les activités du site. L'étude de dangers du site est mise à jour périodiquement.

CARACTÉRISTIQUE DE DANGER DES PRODUITS

gaz inflammables,
gaz sous pression

PICTOGRAMMES DE DANGER



RISQUES MAJEURS

incendie
explosion

LES RISQUES LIÉS AU STOCKAGE SOUTERRAIN

SCÉNARIO MAJORANT

rupture de canalisation de gaz avec inflammation

PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À RISQUES (PPI)

1200 m autour de la station centrale
440 m autour des puits
220 m autour des collectes

EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX

EFFETS THERMIQUES

INCENDIE

transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction

EFFETS DE SURPRESSION

EXPLOSION

propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)

MESURES DE PRÉVENTION

Les moyens humains, organisationnels et matériels mis en œuvre par Storengy permettent d'assurer une prévention et une réduction optimales des risques, combinés à la mise en place d'un système de management de la sécurité et de l'environnement.

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

La communication est réalisée localement (particulièrement dans les communes concernées par le périmètre de concession de stockage) à travers la commission de suivi de site (CSS), et les échanges avec les élus locaux.



MOYENS DE SECOURS

La conduite et la surveillance des installations du site sont assurées 24h/24.

EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Les installations sont munies de systèmes de sécurité permettant de les isoler en cas d'accident (fuite, incendie, explosion).

Il est fait appel à un service d'astreinte spécialisé avec mise en place d'une cellule de crise si nécessaire.

La présence de différents moyens de lutte contre l'incendie permet d'assurer une intervention rapide des services de secours.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR SUR LE SITE DE STOCKAGE DE GOURNAY-SUR-ARONDE ?



En cas d'accident majeur, une sirène d'alerte est déclenchée.

Il est impératif d'appliquer les consignes de sécurité figurant dans cette brochure.

Si vous êtes témoin d'un accident, protégez-vous en appliquant les consignes de la brochure et prévenez les équipes de Storengy au numéro d'urgence gratuit :

0800 293 293

Appel gratuit depuis un poste fixe

EN CAS D'ALERTE, JE NE PANIQUE PAS ! LES BONS RÉFLEXES POUR ME PROTÉGER

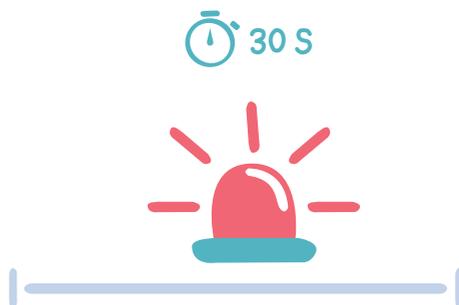
L'ALERTE



3 FOIS 1 MIN 41 S

La sirène retentit

Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).



Fin de l'alerte

Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?
Elle est testée le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h.

À FAIRE



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).



**ÉCOUTEZ
CONTACT
FM 100MHZ**

À NE PAS FAIRE



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.



TOUTES LES RÉPONSES À MES QUESTIONS

Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.

Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), qui régit l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

Y A-T-IL D'AUTRES MOYENS D'ALERTE QUE LA SIRÈNE ?

Le système d'appel téléphonique en masse permet de lancer une alerte (message vocal) à la population.

QUI PREND EN CHARGE MES ENFANTS S'ILS NE SONT PAS AVEC MOI EN CAS ACCIDENT ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui sont formés et connaissent les bons réflexes. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.



EN CAS D'ACCIDENT, EN PLUS DES RÈGLES DE BASE CITÉES DANS CE DOCUMENT ET SUR MON MAGNET, QU'EST-IL CONSEILLÉ DE FAIRE ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de faire preuve de patience et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?

À moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible, en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



SI JE NE SUIS NI À MON DOMICILE, NI AU TRAVAIL, DANS QUEL TYPE DE BÂTIMENT PUIS-JE M'ABRITER ?

Présentez-vous à la première habitation que vous voyez. Pensez aussi aux bâtiments publics ou accueillant du public : salle des fêtes, poste de police, maison médicale, gymnase, centre de culture et de loisirs ...